



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2019

Objet de la délibération

POLITIQUE DE LA VILLE 2019-REVERSEMENT DES SUBVENTIONS CAF

Le douze décembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART à Michèle DOLLÉ, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur KERZERHO Jacques** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Citoyenneté

N° 2019.12.006

POLITIQUE DE LA VILLE 2019-REVERSEMENT DES SUBVENTIONS CAF

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Lors du comité des financeurs, la Caf s'est engagée à octroyer aux porteurs de projets la somme globale de 12 650,00 € se décomposant comme suit :

Porteur de Projet	Action	Subvention Caf PDLV
Ville d'Hennebont	Tous en selle	1 500€
	Journal de quartier	1 000€
	Les Estivales	2 500€
Vert le jardin	Jardiner, composter et conserver ensemble à Hennebont	1 000€
Activ'sport	Gym poussette	500€
Cordée Cordage	Grimpons ensemble	550€
Book hémisphère	Promouvoir atelier de lecture	1 100€
HL Handball	Présence éducateur sur le quartier/handfit/stage vacances/matches	1 500€
Les P'tits débrouillards	Les sciences en bas de chez toi	1 000€
Boutique de droit	Permanence d'accès aux droits	1 000€
PIMMS	Permanence d'accès aux droits	1 000€

Les financements octroyés sont versés en totalité à la Ville d'Hennebont, il conviendra donc dès lors que le versement global aura été effectué de reverser aux associations bénéficiaires les montants alloués.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
Vu le contrat de ville de Lorient Agglomération signé le 11 juillet 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 novembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 28 novembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le reversement des sommes octroyées par la CAF aux associations bénéficiaires,
→ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au compte 6574.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191212-D201912006-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU